

# RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Mars 2023

bulletin n° 2-2023

## SOMMAIRE

<i>Lire, voir...</i>	<i>p. 2</i>
<i>L'expérimentation « Un chez soi d'abord-Jeunes »</i>	<i>p. 2</i>
<i>Ecrire sur la pratique, c'est possible !</i>	<i>p. 4</i>
<i>La convention CEMEA-Etat pour l'animation du réseau</i>	<i>p. 4</i>
<i>Le site internet « Jeunes en errance »</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les femmes en accueils de jour</i>	<i>p. 4</i>

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18  
Site « Jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr>  
Contact : [francois.chobeaux@cemea.asso.fr](mailto:francois.chobeaux@cemea.asso.fr)

## **LIRE, VOIR...**

---

### **Fragments de vie d'un référent ASE. Jacques Tremintin. Editions érès, 2023.**

Livre tout juste reçu, pas encore ouvert. L'auteur a été éducateur dans un service départemental de protection de l'enfance pendant de nombreuses années. On le connaît par les brèves rubriques qu'il écrivait dans la revue « Lien social ».

Peut-être un moyen pour comprendre, à partir d'une vue engagée depuis l'intérieur, pourquoi tant de jeunes de la rue viennent de l'ASE.

A suivre.

## **L'EXPERIMENTATION « UN CHEZ SOI D'ABORD-JEUNES »**

---

Le Comité de pilotage national de l'expérimentation « Un chez-soi d'abord jeunes » (UCSD jeunes) s'est réuni le vendredi 10 mars 2023.

Un montage présentant le point d'étape fait de façon croisée par les équipes des deux sites expérimentaux (Lille et Toulouse) et présentant également les premiers éléments d'une évaluation qualitative portant sur les destinataires a été présenté. On peut le trouver sur le site jeunes-en-errance, dans la section « Etudes, rapports, textes administratifs ».

Voici le compte-rendu (rédigé par Pascale Estecahandy) des échanges qui ont suivi cette présentation fournie.

**CELINE BARRIER** Directrice du site de Dijon informe de l'ouverture de 6 places jeunes financées par l'ARS et la Ddets, **MARION ORCEL** coordinatrice de l'expérimentation sur le site de Lyon de l'ouverture de 10 places jeunes financées par l'ARS et la Ddets, **HILDEGARDE THYBERGHEN** coordinatrice de l'expérimentation portée par l'association Rheso à Carpentras informe de la poursuite du projet avec une trentaine de personnes suivies et un financement ARS et Ddets et **SARAH BELHADJ** coordinatrice de l'expérimentation portée par l'association ALLONS DEOR sur l'île de La Réunion informe de la vingtaine de places ouvertes et financées par le conseil départemental et un soutien de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

**PATRICK RISSELIN**, Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie, rappelle que ces dispositifs sont totalement intégrés dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie et réaffirme la préoccupation concernant la santé mentale des jeunes pour la délégation. Il interroge sur les modes d'entrée des jeunes sur le dispositif et l'articulation proposée avec les dispositifs d'habitat inclusif. **NICOLAS TRUJILLO** précise qu'il faut une attestation de troubles psychiques sévères sans obligation de diagnostic posé, un âge entre 18 et 21 ans, une échelle de besoins à compléter témoignant du besoin élevé d'accompagnement tout en excluant les troubles neurologiques majeurs (déficiences sévères par exemple peu adapté à la vie autonome en appartement) et être en situation administrative régulière sur le territoire. Une commission indépendante des dispositifs, incluant notamment le SIAO valide les dossiers hors volet sanitaire validé par un psychiatre. **FRANÇOIS FLON** souligne que les partenariats sont encore en construction et que cela représente un enjeu important pour l'année à venir notamment sur l'habitat inclusif avec qui il n'y a pas particulièrement de liens.

**FRANÇOIS CHOBEAUX** Réseau jeune en errance, interroge (1) sur la notion d'expérience en psychiatrie de ces jeunes qui est très large et la nécessité de cibler sur des jeunes ayant des hospitalisations en psychiatrie et un suivi en CMP témoignant plus de la lourdeur du trouble, (2) sur le nombre de jeunes ayant une attribution d'AAH et pourquoi les MDPH l'ont attribué et comment malgré tout le jeune s'est retrouvé en dehors d'un circuit d'accompagnement ad hoc, (3) sur les traumatismes qui pour certains jeunes sont plus ou moins enfouis (violences physiques importantes et répétées, violences

sexuelles), pour beaucoup avec un traumatisme plus large et flou (plutôt structuration défaillante de la personnalité) qui touche aux failles de construction de l'image de soi et dont la prise en charge ne relève pas des centres de psycho-traumatismes. **FRANÇOIS FLON** valide complètement l'enjeu autour du psychotraumatisme et la nécessité d'un haut niveau de compétences pour les repérer et favoriser la stabilisation (ex : approche par les forces, accompagner les expériences de réussite, faire basculer les personnes vers un regard positif sur elle-même). Les modalités d'accompagnement ne sont possibles qu'à partir d'un moment où la personne a un niveau de stabilité sur tous les plans. Le dispositif peut permettre de stabiliser les personnes mais il est nécessaire de former plus d'équipes sur la prise en charge de ces problématiques.

**MORGANE NICOT** DGS, interroge (1) sur le parcours "placement" et si ce sont principalement des anciens MNA et d'autre part, pourquoi n'y a-t-il pas plus de jeunes ayant eu un parcours à l'ASE dans le programme alors même qu'ils représentent 1/3 des personnes sans-abri ? (2) sur le parcours « précarité » pour avoir des éléments sur les trajectoires de vie de ces jeunes. **AUDREY ROQUEFORT** précise que les parcours sont faits par des méthodes statistiques permettant de rassembler les jeunes qui vont plus ressembler à un parcours type ou à un autre, mais cela ne veut pas dire qu'ils cochent toutes les cases qu'on a cité dans le tableau. Par exemple tous les jeunes du profil "placement" ne sont pas de nationalité étrangère et on peut en retrouver dans les autres parcours. Concernant l'ASE, les informations sur les jeunes portent simplement sur les 6 derniers mois et non vie entière. Enfin on n'a pas l'information précise concernant le statut ou non de MNA mais on peut le supposer. Concernant le parcours « précarité sociale » les entretiens avec les jeunes (échantillon de 24 jeunes) vont permettre d'avoir plus d'éléments sur leur trajectoire passée.

**STEPHANE MURAT** Equipe de Toulouse, insiste sur la notion essentielle de « va et vient » pour accompagner les expériences de ces jeunes qui certes ont des difficultés particulières mais comme tous les autres jeunes ont leurs propres expériences de vie.

**MARTINE LACOSTE** Directrice de l'association Clémence Isaure et porteur du UCSD à Toulouse regrette que la recherche ne porte pas sur la mesure de l'impact du dispositif avec un bras témoin. Elle insiste sur le nombre d'expérience traumatique de l'enfance et du lien avec les addictions ; des recherches dans ce sens sont portées par la fédération addiction et elle encourage à développer des liens. Elle relève l'intérêt de travailler sur ces sujets avec des jeunes dès 16 ans en proposant une intervention précoce. Enfin elle insiste sur le fait d'observer finement l'évolution des jeunes et la décrire et de proposer de la comparer avec d'autres études et notamment à l'international faute de proposer un bras témoin. **PASCALE ESTECAHANDY** précise la mise en place du centre national de ressource et de résilience avec des centres régionaux qui peuvent proposer des formations sur le psychotraumatisme. De plus s'agissant des mineurs elle précise que cela ne pourrait se faire éventuellement que sous forme expérimentale car le décret du UCSD cible un public adulte.

**MARION ORCEL** coordinatrice de l'expérimentation sur le site de Lyon insiste sur la formation des équipes sur le psychotraumatisme qui se fera pour toutes les équipes « UCSD Jeunes » en septembre à Avignon. La majorité d'entre elles sont en lien avec les centres régionaux. Il est nécessaire d'avoir des outils pour repérer et orienter au mieux les personnes.

**PASCALE ESTECAHANDY** clôture le comité de pilotage en rappelant le calendrier et notamment des résultats finaux d'évaluation en juin 2023 puis la tenue d'un comité d'évaluation au sens de l'article 2 de l'arrêté d'expérimentation le 11 juillet 2023 qui va juger de la pertinence du dispositif et posera des recommandations. La Dihal proposera selon ces éléments à l'arbitrage pour 2024 la pérennisation et l'éventuel déploiement. L'enjeu reste à mieux cerner le public cible et la place du dispositif au sein de l'offre médico-sociale actuelle. Une réunion du comité de pilotage est à prévoir à l'automne 2023.

## **ECRIRE SUR LA PRATIQUE, C'EST POSSIBLE !**

---

Actuellement deux équipes du réseau sont engagées dans l'écriture : à Poitiers la jeune équipe des Lits Halte Soins Santé mobiles, à Paris l'équipe du Forum des Halles. Dans les deux situations c'est à partir de documents institutionnels existants (rapport d'activité, plaquette de présentation), avec des échanges puis une mise en forme partagée. Ces deux textes seront repris dans le livre « Le travail de rue » en préparation.

Qui voudrait s'engager dans l'aventure de l'écriture, avec comme objectif d'être publié dans une revue du secteur ? Pas d'obligation de date de production, un accompagnement adapté. Avec à la clé un document utilisable en communication, et l'intérêt collectif de s'être arrêté un moment sur la pratique pour la décortiquer.

## **LA CONVENTION CEMEA-ETAT POUR L'ANIMATION DU RESEAU « JEUNES EN ERRANCE »**

---

Les échanges avancent efficacement avec la DIHAL et la DGCS.

## **LE SITE INTERNET « JEUNES EN ERRANCE »**

---

Le site fonctionne bien, et est régulièrement visité. Un problème est cependant pointé : la non-conformité avec le Règlement Général de Protection des Données. En clair : la liste de tous les correspondants du réseau est en accès libre, et l'accord implicite de toutes les personnes et équipes ne suffit pas.

Nous allons donc ouvrir deux chantiers, à échéance fin 2023 :

- 1- Solliciter les accords explicites de tous les correspondants
- 2- Mettre un mot de passe pour l'accès à la liste. Ce mot de passe sera communiqué à tous, et les personnes « hors réseau » qui voudront consulter cette liste seront orientées vers un administrateur du site qui leur indiquera le mot de passe. Ceci permettra de bloquer tous les systèmes automatiques de chasseur de liste.

## **LES FEMMES EN ACCUEILS DE JOUR**

---

Le *Point Kerros*, accueil de jour du CCAS de Brest, réfléchit à la proposition d'attentions particulières à apporter aux femmes qui fréquentent cet espace ou qui pourraient le fréquenter. Des moments dédiés ? Des professionnel.les dédiés.es ? Des espaces dédiés ? Les collègues connaissent le travail de Bérénice Penafiel et avancent avec elle, et ils connaissent également les conclusions « Femmes » des rencontres nationales Jeunes en errance 2021 à Paris.

Quelles équipes auraient quoi à leur dire, qui voudrait échanger avec eux ?

Un mail : [david.crenn@ccas-brest.fr](mailto:david.crenn@ccas-brest.fr)